



# LABEL EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS

Sur proposition du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

**Le préfet de la Charente-Maritime,**

décerne le label employeur partenaire des sapeurs-pompiers à :

***DIRA/DIR***

pour son adhésion à la démarche d'engagement citoyen en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.

Fait à La Rochelle, le

**16 JAN. 2025**

Le préfet de la Charente-Maritime

Brice BLONDEL

*Décerné pour une durée de 3 ans à compter de la date d'attribution*